MARS 2019

INTERCO SPP

DE L'ASCENSION

DASCO

PONT DE L'ASCENSION

PONT DE L'ASCENSION LE 31 MAI 2019
La *CFDT* est allée à la pêche aux infos

Dans certains établissements c'est l'affrontement entre les agents de métiers différents dû à la désinformation.

La règle c'est :

Je suis ATE, ASEM, titulaires, **stagiaire ou contractuel à temps complet,** REV. Donc je génère des RTT. Je pose 1 JRTT qui m'est décompté.

Je suis AAAS, CUI et EAV, ATE et ASEM **à temps incomplet**, une journée de repos, ne donnant pas lieu à un décompte, m'est accordée à titre exceptionnel puisque j'ai un autre statut.

Je suis **Vacataire**, je n'assure pas le service, je ne suis pas rémunéré.

Des mesures de compensation peuvent m'être proposées en m'inscrivant pour d'autres services un autre jour.

Je suis **gardien logé**, une journée de repos ne donnant pas lieu à un décompte m'est accordée à titre exceptionnel.

Pour les écoles dans lesquelles une intervention est programmée du fait de l'absence de services scolaires et périscolaires, le gardiennage doit être assuré.

Si vous avez des questions, si vous rencontrez des problèmes à ce sujet contactez la *CFDT*

***CFDT* UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !**

Cfdt: 2019 1er SYNDICAT DE FRANCE

Facebook Twitter LinkedIn

CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS
☎ 01 49 96 68 10 E-mail : spp.cfdt@paris.frWeb : cfdtintercospp.fr